

Vendredi 28 Mars 2014,

Chers auditeurs de Radio-Silence,

La Politique Intérieure a pour but :

- 1- De conformer le Territoire par des infrastructures adaptées aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense,
- 2- De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tous temps du DROIT FONDAMENTAL, condition de « l'Etat de Droit », donc du règne de la JUSTICE vraie,
- 3- De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre,
- 4- De contrôler l'enseignement privé par des diplômes d'Etat, en sus des divers diplômes privés, valorisants car attestant la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences authentiques, et complets autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération.

Je vais vous parler aujourd'hui du :

« Meurtre de la Démocratie par la Secte républicaine !... »

Depuis la semaine dernière où j'ai appris la mise en demeure de la part de la tutelle germano-bruxelloise, au titre des articles 109 et suivants du traité de Moëstricht intégré dans la suite des Traités jusqu'à celui de Lisbonne, adressée au Gouvernement français, d'avoir à réduire son déficit de 50 Milliards d'euros au moins pour 2015, je fais des rapprochements... Dans le même temps, on apprenait, en effet, les instructions gouvernementales aux collectivités locales d'avoir à réduire quelque peu leurs trains de vie et de moins compter sur les subventions d'Etat comme sur l'emprunt, appelé à devenir de plus en plus difficile à trouver.

Le schéma est donc très clair : le Gouvernement va être obligé de réduire un peu partout les dépenses, sur ordre de la tutelle étrangère, qui ne veut plus « banker » pour la gabegie française. Il va réduire les subventions aux associations et aussi la fameuse DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) aux communes en 2015. Celle-ci a déjà vu son augmentation annulée et la promesse d'une DGF augmentée pour les communes qui devaient se réunir en « Communautés » depuis quelques années n'a pas été tenue. Mais en 2015, les budgets communaux vont devoir augmenter les impôts locaux pour combler le trou d'une DGF en diminution nominale. D'où les craintes actuelles dans les Conseils municipaux depuis quelques mois, accentuées ces derniers jours. Comme les gens n'y comprennent rien, ce fut le silence radio complet sur la chose... D'où la nécessité que Radio-Silence.org ouvre sa bouche :

Soit une petite commune habituée à prélever -100 chez les habitants en taxes locales, rien que pour ses seuls besoins. Ses dépenses sont devenues au fil des décennies, plus grandes que le total de +100 de ses impôts appelés et s'élèvent à... disons -200 ! cela n'est possible que parce que la DGF de l'Etat comble la différence +100 ! Le maire et ses conseillers ont fini par s'habituer à cette situation anormale qu'ils trouvent... normale. Mais si la DGF n'arrive plus parce que l'Etat est en faillite, alors les contribuables vont se voir appeler la totalité des dépenses de 200 ! Leurs impôts communaux vont doubler de 100 à 200 ! +100 % ! Evidemment cela va crier et les impayés vont devenir légions...

Il faut bien comprendre que l'Etat a poussé les Communes à dépenser plus que ce qu'elles pouvaient demander aux habitants en impôts en les habituant à compter sur la promesse de l'Etat de cette DGF. Cette démarche lui assure la docilité des communes à toutes ses exigences par ailleurs, c'est là, dans cette DGF que réside tout le POUVOIR de l'ETAT sur les cellules de base - depuis 1791 - de son régime politique, que sont les Communes. Pour garder ce pouvoir, l'Etat, qui n'en a pourtant plus les moyens depuis 25 ans continue de se mettre en déficit pour la distribuer quand même ! Il est bien évident que si l'Etat, par ailleurs, ne dépensait pas tant, il pourrait payer cette DGF sans se mettre dans le rouge pour autant, par ristourne d'une partie de la TVA encaissée, comme c'était prévu au départ et équilibré comme cela.

Et voilà, comment la démocratie directe de l'Ancien Régime est confisquée en faveur d'une République qui prive **depuis 2008** les « Citoyens » de toute possibilité de décider, à la base, durant 6 ans, **qui leur laisse l'apparence du pouvoir**, confisqué dans des listes fracturant le corps électoral en majorité contre opposition politicienne, **durant 30 secondes dans l'isoloir**. Et puis l'Etat les laisse, durant les 6 ans à venir, **jusqu'en 2020**, de nouveaux muets, de part les règles du régime antidémocratique en place. **12 ans muets**, simples « cochons de payants », le régime s'amuse à faire semblant de trembler devant le « vote populaire » qu'il a pourtant complètement pipé, organisé, conditionné, formaté. Comment les gens peuvent-ils encore croire à une telle mascarade ? La démocratie c'est le droit pour chacun de désigner qui il veut, pour expédier des affaires courantes découlant de ses votes, sur les dépenses et les recettes, annuellement et en toute transparence !... Les percepteurs, les juges, les chefs de Polices, les Consuls, doivent être élus DIRECTEMENT par l'ensemble des adultes d'une localité. Les députés aux Parlements provinciaux, aux Etats Généraux, par... tous !